



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/02/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation

27/01/2020

Date d'affichage

31/01/2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

10/02/2020

et publication du :

10/02/2020

L'an deux mille vingt, le quatre février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

M. BARBOT François, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Jocelyne, Mme ISIDORE Annabelle, M. JOPPART Eric, M. MATHIEU Jean-Claude, M. ROGIER Jean-Paul

Procuration(s) :

Mme DIDIER Françoise donne pouvoir à M. BORIE Jean-François, M. MERCA Gil donne pouvoir à M. ROGIER Jean-Paul

Etai(ent) absent(s) :

Etaient excusés :

M. BURNICHON Gérard, Mme DIDIER Françoise, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis

A été nommé comme secrétaire de séance : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL04_04022020

Objet : Retrait délibération DEL03_17122019

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception en Recommandé avec AR, le 15 janvier 2020, d'un courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Largentière demandant le retrait de la délibération DEL03_17122019 du 17 décembre 2019.

Il rappelle la délibération DEL03_17122019 du 17 décembre 2019 l'autorisant, dans l'attente du vote du budget primitif 2020, à engager et mandater les dépenses d'investissement sur le fondement des dispositions de l'article L1612-1 du CGCT.

Le courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Largentière souligne que, selon cet article, l'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

La délibération du 17 décembre 2019 ne mentionnant ni les montants concernés par l'autorisation, ni les chapitres et articles d'affectation de ces crédits ne répond pas à cette obligation et par le fait, serait entachée d'illégalité.

En conséquence, le Maire propose le retrait de la délibération DEL03_17122019.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE le retrait de la délibération DEL03_17122019 du 17 décembre 2019.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

JB BORIE,